

CONVENTION DE PARTENARIAT
QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ – VILLE DE QUIMPERLE

ENTRE :

Quimperlé Communauté représentée par son Président, Monsieur Sébastien MIOSSEC, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du 2016, Désignée ci-après « Quimperlé Communauté »,

ET :

La ville de Quimperlé, sise La Roche Beaubois, 32 rue Pont Aven 29300 QUIMPERLE, représentée par Monsieur Michaël QUERNEZ, Maire, dûment habilitée par une délibération en date du....

PREAMBULE

Quimperlé communauté a fait construire des bâtiments pour accueillir les services administratifs et techniques de la communauté, rue Andréï Sakharov à Quimperlé.

Il a été nécessaire de créer un exutoire pour les eaux de surface, par évacuation gravitaire. Une canalisation pour les eaux pluviales a ainsi été réalisée le long du boulevard Alexandra David-Neel, en 2014, lors des travaux sous maîtrise d'ouvrage Quimperlé communauté, en accord avec la ville de Quimperlé.

En parallèle, la ville de Quimperlé avait en projet des travaux équivalents pour évacuer les eaux pluviales du boulevard, mais uniquement sur une partie de la longueur du fossé.

Le montant de ces travaux s'élève à 17 584,85 € HT, réalisés par l'entreprise Colas, titulaire du lot de terrassement et de voirie de la construction des bâtiments.

Un partenariat financier à hauteur de 50% des dépenses a été convenu, avant le démarrage de ces travaux, entre Quimperlé communauté et la ville de Quimperlé, pour une prise en charge partielle de l'investissement, ces travaux ayant également un intérêt pour la ville.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Par la présente, il est convenu que Quimperlé communauté procède, suite à la réalisation des travaux, à une demande de remboursement de 50 % des dépenses engagées.

Quimperlé communauté éditera un titre de recette au second semestre 2016 pour le remboursement de 50% des frais liés à cette opération.

Fait en deux exemplaires originaux,
A Quimperlé, le

Pour Quimperlé Communauté,
Le Président

Sébastien MIOSSEC

Pour la ville de Quimperlé,
Le Maire

Michaël QUERNEZ